Les règles du savoir voyager



Le bus, mode d'emploi

• Avant le voyage

Assurez-vous de bien connaître votre trajet (arrêts de montée et descente) et munissez-vous de votre titre de transport ou de monnaie suffisante pour l'achat d'un titre auprès du conducteur.

• À l'arrêt de bus

Sur chaque arrêt figurent le nom de l'arrêt, le numéro de la ligne ainsi que les horaires de passage du bus par période (du lundi au vendredi, samedi, période scolaire ou de vacances scolaires et dimanche).

Il est recommandé **d'arriver aux arrêts 5 minutes avant l'heure annoncée de passage et de tenir** en main son titre de transport ou sa monnaie.

Les enfants de moins de 4 ans accompagnés voyagent gratuitement à condition de ne pas occuper une place assise.

Les déplacements en groupes organisés, même s'il s'agit d'enfants de moins de 4 ans, sont assujettis à la tarification « groupe » pour l'ensemble du groupe.

> Le paiement avec des billets de 20 € et plus peut être refusé si le conducteur n'a pas de monnaie.

À l'approche du bus, pour que celui-ci s'arrête, un signe clair au chauffeur est indispensable.

• L'accès au véhicule

La montée se fait uniquement par la porte avant, muni de son titre de transport.

Les titres de transport doivent être obligatoirement validés à la montée (même pour les correspondances).

Sont admis dans les autobus :

- **Les animaux de petite taille,** à condition d'être transportés dans un panier ou un sac conçu à cet effet afin de ne pas gêner les autres voyageurs.
- **Les chiens-guides éduqués accompagnant les personnes handicapées,** sans être muselés et à titre gratuit. Il en est de même pour les chiens en cours d'éducation.
- **Les paquets volumineux** (maxi 40 cm) qui ne contiennent pas de matières dangereuses ou de nature à incommoder les autres voyageurs.

Les voyageurs ayant une tenue ou un comportement agressif pourront se voir refuser l'accès au bus.

• Pendant le trajet

Le titre de transport

Gardez votre titre de transport valide pendant toute la durée du trajet. En effet, les conducteurs/receveurs sont habilités à vérifier les titres de transport et à refuser l'accès aux personnes qui n'en seraient pas munies. Des contrôles sont effectués dans les véhicules : **vous devez présenter votre titre de transport et pouvoir justifier, le cas échéant, de votre identité à toute demande des contrôleurs.** En cas de refus, un officier de police judiciaire peut être requis.



Un procès verbal d'infraction sera dressé et **une indemnité forfaitaire demandée à tout voyageur se trouvant en infraction.** Cette indemnité sera majorée de frais de dossier en cas de paiement différé. En cas de non paiement, des poursuites judiciaires seront engagées par le tribunal de Police. Dans ce cas, les frais de procédures et de majoration d'amende seront à la charge du contrevenant.

Les secrets d'un voyage agréable...

Un voyage agréable, c'est l'affaire de tous. Un minimum de respect, de politesse et de courtoisie et tout de suite, la vie est plus belle. Essayez, vous serez surpris !



Quelques principes de base...

- Dire bonjour au conducteur,
- valider son titre de transport,
- céder sa place aux personnes qui en ont besoin (femmes enceintes ou avec enfant(s), personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer),
- plier sa poussette aux heures d'affluence,
- limiter l'utilisation du téléphone portable aux urgences,
- utiliser des écouteurs et limiter le volume des lecteurs MP3.

Les interdits absolus :

- Boire, fumer (y compris cigarette électronique), manger et cracher
- parler au conducteur, sauf nécessité
- dégrader les véhicules.

Enfants, landaus et poussettes : les consignes

Les landaus et poussettes pliés sont admis gratuitement dans les autobus quelle que soit l'heure. Toutefois, en cas d'affluence, l'accès à l'autobus peut vous être refusé.

Pour des raisons de sécurité, il est conseillé de ne pas laisser les enfants dans leur landau ou poussette durant le voyage et, pour éviter toute chute de l'enfant, de descendre la poussette du bus en marche arrière.

La sécurité des voyageurs debout

Lorsque l'on voyage debout, il est conseillé de se tenir aux barres de maintien pour éviter les chutes.

Les correspondances

La correspondance est gratuite pendant une heure sur l'ensemble du réseau, sauf pour un retour sur une même ligne. Les titres doivent être validés systématiquement à chaque voyage, y compris lors d'une correspondance.

• La descente du bus

Pour demander l'arrêt du bus, il suffit d'appuyer sur le bouton « arrêt demandé ». **La descente se fait uniquement par la porte arrière.**

Faites-vous entendre : rejoignez le club utilisateur !



Pour mieux répondre aux attentes des voyageurs, Trans Urbain souhaite instaurer un dialogue régulier avec ses clients afin d'échanger sur les difficultés rencontrées au quotidien tout comme sur les aspects positifs de son réseau.

Vous êtes intéressé par notre démarche et souhaitez rejoindre notre club utilisateur ?

Rendez vous en agence !

Faites de vos trajets une pause dans votre journée

Chaque jour, les équipes Trans Urbain œuvrent, dans leurs missions respectives, à vous offrir...

• Un voyage de qualité

Pour vous assurer un voyage de qualité, **nous demandons au personnel de conduite d'appliquer strictement certaines règles :**

- faire monter tous les passagers par la porte avant,
- refuser la montée et la descente en dehors des arrêts,
- par souci d'équité entre tous, s'assurer que chaque voyageur soit en possession d'un titre de transport,
- faire avancer les passagers vers le fond du bus afin de dégager l'entrée et faciliter la montée des passagers aux arrêts suivants.

Le conducteur vous accueille à bord de son véhicule et fait tout son possible pour :

- vous faire voyager dans les meilleures conditions de confort et de sécurité,
- **respecter l'heure de passage** aux arrêts, au mieux, en fonction des problèmes de circulation qu'il subit comme tous les automobilistes,
- **garer son véhicule au plus près du trottoir** pour vous faciliter la montée et la descente : toutefois, les autres véhicules peuvent parfois gêner ses manœuvres et rendre la chose impossible,
- **conduire avec souplesse** et attendre que les personnes soient installées avant de démarrer : cependant, pour votre confort, il est aussi obligé de respecter les horaires et ne peut, de ce fait, pas perdre trop de temps,
- **vous venir en aide** si vous rencontrez une difficulté, mais concentré sur la route, il ne peut pas forcément voir tout ce qui se passe dans le bus.

Pour votre sécurité, **au terminus de la ligne, le conducteur dispose de temps de repos.** C'est pourquoi il peut parfois vous faire attendre avant de vous laisser monter dans le véhicule.

• Un voyage en toute sécurité

Pour votre confort, le personnel de maintenance œuvre au quotidien pour **mettre à votre disposition des véhicules entretenus et propres** qu'il convient de respecter.

• Un voyage en toute tranquillité

Pour garantir votre tranquillité, des agents sont présents sur le réseau. Ils ont pour mission de contrôler la validité des titres de transport et **assurent un rôle de médiateur** : ainsi, lors d'éventuelles incivilités, ils réagissent rapidement en privilégiant le dialogue.

Pour votre sécurité, tous les bus sont équipés de caméras de vidéosurveillance.